

**PROJET DE CENTRE DE TRI TRANSFERT DE DECHETS SUR LES
COMMUNES DE SAINT-JEAN-DES-CHAMPS ET SAINT-PLANCHERS**



**DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE**

E2 – NATURE ET ORIGINE DES DECHETS ADMIS



SUIVI DU DOCUMENT :
E2-08210098-020- Nature et origine

Indice	Établi par :	Approuvé par :	Le :	Objet de la révision :
A	M. DUBOT	D.DELOUVEE	04/07/2023	Version initiale
B	M.DUBOT	D.DELOUVEE	25/08/2023	Version corrigée
C	C.CHASLES	C.CHASLES	26/09/2023	Version corrigée
D	C.CHASLES	C.CHASLES	27/10/2023	Intégration des compléments

SOMMAIRE

A. Nature des déchets admis sur l'installation	4
A.1. Types de déchets.....	4
A.2. Détenteurs des déchets	6
B. Origine géographique des déchets admis sur l'installation	7
C. Compatibilité du projet avec les plans nationaux ou locaux dans le domaine des déchets.....	8

A. NATURE DES DECHETS ADMIS SUR L'INSTALLATION

A.1. TYPES DE DECHETS

Les déchets admis sur l'installations seront les suivants :

- ✓ Le bois (A et B),
- ✓ L'amiante,
- ✓ Les menuiseries,
- ✓ La laine de roche,
- ✓ La laine de verre,
- ✓ Le plâtre,
- ✓ Les gravats,
- ✓ Les plastiques :
 - Plastique rigide,
 - Plastique souple,
 - Plastique souple à mettre en balle.
- ✓ Les films plastiques,
- ✓ Les métaux ferreux :
 - Acier,
 - Almélec ferreux,
 - Aluminium ferreux,
 - Cisaille,
 - Fonte inox,
 - Moteurs électriques,
 - Plomb ferré,
 - Inox F17.
- ✓ Les métaux précieux (non ferreux) :
 - Aluminium,
 - Crasse d'étain,
 - Cuivre,
 - Laiton,
 - Plomb,
 - Zinc,
 - Inox 18-8,
 - Bronze,
 - Almélec,
 - Cuivre étamé.
- ✓ Les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) en mélange :
 - Matelas,
 - Rembourrés,
 - Plastiques,
 - Refus DEA.
- ✓ Les Déchets Industriels Banals (DIB) vrac arrivant :
 - Refus DIB,
 - Plastiques,
 - Cartons.
- ✓ La ferraille,

- ✓ Le verre,
- ✓ Le caoutchouc,
- ✓ Les cartons :
 - Cartons vrac,
 - Cartons vrac à mettre en balle.
- ✓ Les balles plastique,
- ✓ Les balles carton,
- ✓ Divers (souplesse),
- ✓ Les refus de tri.

La codification des déchets admissibles sur le site, en référence à l'Annexe de la décision n°2000/532/CE du 3 mai 2000, est établie dans le tableau suivant.

Figure n°1. Codification des déchets admis sur le site

Catégories	Dénomination	Code
16 – Déchets non décrits ailleurs dans la liste	Métaux ferreux	16 01 17
17 – Déchets de construction et de démolition	Béton	17 01 01
	Briques	17 01 02
	Mélanges de béton, briques, tuiles et céramiques autres que ceux visés à la rubrique 17 01 06	17 01 07
	Bois	17 02 01
	Cuivre, bronze, laiton	17 04 01
	Aluminium	17 04 02
	Plomb	17 04 03
	Zinc	17 04 04
	Fer et acier	17 04 05
	Etain	17 04 06
	Métaux en mélange	17 04 07
	Matériaux d'isolation contenant de l'amiante	17 06 01*
	Matériaux de construction contenant de l'amiante	17 06 05*
	Matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés à la rubrique 17 08 01	17 08 02
20 – Déchets municipaux (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément	Papier et carton	20 01 01
	Verre	20 01 02
	Bois	20 01 38
	Matières plastiques	20 01 39
	Métaux	20 01 40
	Déchets encombrants	20 03 07

A.2. DETENTEURS DES DECHETS

Le tableau ci-après présente pour chaque type de déchet, le détenteur :

Figure n°2. Détenteurs des déchets

	Apporteurs des déchets				
	Particuliers	Professionnels (artisans, auto-entrepreneur, TPE)	Déchetteries et Eco Organisme via entreprise de collecte	Collecte sélective	Entreprise spécifique
Métaux ferreux et non ferreux	X	X			X
DEA			X		
Plâtre		X	X		
Gravats		X	X		
Verre				X	
Amiante	X	X	X		
Bois		X	X		X
DIB		X	X		X
Cartons		X	X		X
Plastiques		X	X		X
Caoutchouc					X
Plastique rigide		X	X		X
Plastique souple		X	X		X
Menuiserie		X	X		
Laine de verre		X	X		
Laine de roche		X	X		

Nota : Les professionnels correspondent :

- ✓ A des entreprises qui produisent eux-mêmes les déchets,
- ✓ A des entreprises qui interviennent chez des particuliers et qui ont la gestion des déchets produits lors de leur intervention.

B. ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES DECHETS ADMIS SUR L'INSTALLATION

Les déchets proviendront majoritairement de la Manche et plus particulièrement du Sud et du centre Manche. En effet, l'objectif du projet est de pouvoir proposer une solution locale de gestion des déchets les entreprises et les déchetteries.

Le tableau ci-après présente pour chaque type de déchet, leur provenance.

Figure n°3. Origine des déchets admis sur le site

Type de déchet	Bassin géographique d'origine du déchet
Métaux ferreux et non ferreux	Département de la Manche
Déchets d'Equipements d'Ameublement	
Plâtre	Sud et Centre Manche
Laine de roche	
Laine de verre	
Menuiseries	
Gravats	
Verre	
Amiante	
Bois	
Déchets Industriels Banals	
Rembourrés	
Eco-maison	
Cartons	Départements de la Manche, du Calvados, de l'Orne et de Bretagne
Plastiques	
Caoutchouc	

C. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES PLANS NATIONAUX OU LOCAUX DANS LE DOMAINE DES DECHETS

L'analyse de la compatibilité du projet avec :

- ✓ Le Plan National de Prévention de Déchets (PNPD),
- ✓ Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la région Normandie (PRPGD),

Est vérifiée au chapitre H.1.1 de la pièce D2 – Etude d'impact.

D'après cette analyse, il en ressort que :

- ✓ Le projet n'est pas directement concerné par les objectifs du PNPD qui traite plus spécifiquement de la prévention et donc de la limitation de la production de déchets. Néanmoins, le projet SPHERE permet de trier et transférer les flux de déchets vers les filières adaptées. Le projet s'intègre donc dans la dynamique du PNPD.
- ✓ Le projet est compatible avec le PRPGD : le plan mentionne la nécessité d'augmenter les capacités des installations de collecte, de regroupement/transfert et de tri dans la région afin de couvrir les besoins des entreprises et favoriser le tri à la source.